

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 13 novembre 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 13 novembre 2024, a arrêté **cinq** projets de délibération du Congrès ; adopté **13** arrêtés et examiné **17** dossiers d'étrangers. Il a également émis **11** avis.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès modifiant la délibération n° 388 du 8 février 2024 relative à l'affectation de la taxe générale sur la consommation (TGC) - exercice 2024.

Dans ce contexte où le financement des comptes sociaux et des hôpitaux est fortement fragilisé par la crise, des solutions permettant de maintenir, au minimum, les reversements à l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) sont recherchés.

Ainsi, il est proposé d'augmenter la TGC affectée au budget de reversement, et plus précisément à l'ASS-NC à hauteur de 1,8 milliard afin de compenser la perte de reversement pour l'agence. Cette affectation supplémentaire de TGC de 1,8 milliard au budget de reversement est financée par le budget de répartition au travers d'un prélèvement de TGC du même montant.

Par ailleurs, un soutien de l'État vient compenser la perte de recettes fiscales sur l'assiette des dotations des collectivités du budget de répartition et permet, implicitement, de compenser le prélèvement supplémentaire de TGC.

En conséquence, l'affectation supplémentaire de TGC de 1,8 milliard au budget de reversement est une opération neutre sur l'assiette des dotations émergeant au budget de répartition.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant décision modificative n° 1 (DM1) du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2024.

La DM1 du budget annexe de reversement de Nouvelle-Calédonie est arrêtée en recettes et en dépenses, à la somme de -2 111 191 417 francs, répartis comme suit :

- en section de fonctionnement : -2 111 191 417 francs ;
- en section d'investissement : zéro franc.

Le budget annexe de reversement ainsi modifié est arrêté en recettes et en dépenses pour l'exercice 2024, à la somme de 79 386 762 730 francs, répartis comme suit :

- en section de fonctionnement : 79 386 762 730 francs ;
- en section d'investissement : zéro franc.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant décision modificative n° 1 (DM1) du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2024.

La DM1 du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie est arrêtée en recettes et en dépenses, à la somme de zéro franc.

Le budget annexe de répartition, ainsi modifié, est arrêté en recettes et en dépenses pour l'exercice 2024 à la somme de 106 419 425 999 francs répartis comme suit :

- en section de fonctionnement : 106 419 425 999 francs ;
- en section d'investissement : zéro franc.

Les quotes-parts 2024 versées aux communes, au travers du fonds intercommunal de péréquation (FIP), sont définies comme suit :

- dotation de fonctionnement : 14 629 011 559 francs ;
- dotation d'équipement : 609 542 148 francs.

Les quotes-parts 2024 versées aux provinces sont définies comme suit :

- dotation de fonctionnement : 41 855 227 516 francs ;
- dotation d'équipement : 3 250 891 458 francs.

Les répercussions des émeutes du 13 mai 2024 continuent d'impacter lourdement l'économie calédonienne, entraînant une chute marquée des recettes fiscales de -10,9 milliards de francs pour l'exercice 2024.

Néanmoins, depuis le début de la crise liée aux événements de mai 2024, l'État a manifesté son soutien à la Nouvelle-Calédonie et entretient un dialogue régulier afin d'éviter toute rupture de trésorerie. L'aide de l'État est ainsi renouvelée dans cette décision modificative sous la forme d'une avance de trésorerie d'un montant total de 27 589 498 807 francs dont un des objets principaux est de compenser cette perte de recettes fiscales du budget de répartition à hauteur de 10,9 milliards de francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant décision modificative n° 6 (DM6) du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2024.

La DM6 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie est arrêtée en recettes et en dépenses pour l'exercice 2024, à la somme de 40 555 394 211 francs, répartis comme suit :

- en section de fonctionnement : 20 528 360 332 francs ;
- en section d'investissement : 20 027 033 879 francs ;

Le budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie, ainsi modifié, est arrêté en recettes et en dépenses, pour l'exercice 2024, à la somme de 154 354 147 920 francs répartis comme suit :

- en section de fonctionnement : 91 585 225 835 francs ;
- en section d'investissement : 62 768 922 085 francs.

Cette décision modificative a pour objectif principal d'entériner une aide complémentaire de l'Etat de 27,6 milliards de francs permettant de compenser les pertes de recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie et d'éviter les ruptures de trésorerie du RUAMM, du système électrique jusqu'à la fin de l'année, ainsi que d'assurer un financement complémentaire aux régimes de chômage de droit commun.

Par ailleurs, une partie de l'enveloppe du soutien de l'Etat viendra appuyer la trésorerie de la Nouvelle-Calédonie afin d'assurer le paiement des mandats en instance dues au titre du budget de reversement au profit des provinces et des communes.

Enfin, cette décision modificative permet également l'inscription de redéploiements et d'ajustements de dépenses et recettes propres de la collectivité.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès relative à l'ouverture, à l'ajustement et à la clôture d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles dans le cadre de la décision modificative n° 6 du budget principal propre 2024 de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, sont approuvés :

- L'ouverture, en dépenses, de sept autorisations de programmes d'un montant total de 2 233 200 000 francs et deux autorisations d'engagement d'un montant total de 75 810 000 francs.
- L'ajustement de trois autorisations de programme d'un montant total de 3 695 000 000 francs et de deux autorisations d'engagement d'un montant total de 203 250 250 135 francs ont été approuvés.
- La clôture, en dépenses, de six autorisations de programme d'un montant total de 1 696 920 165 francs et dix autorisations d'engagement d'un montant total de 512 275 876 francs.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet et d'Adolphe Digoué, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la chambre de commerce et d'industrie (CCI) à contracter une autorisation de découvert pour répondre aux besoins de trésoreries du budget de son siège (Nouméa et agences).

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé les sociétés Précical et Pesage Équipements NC en tant qu'organismes de contrôle des instruments de mesure de la catégorie « instruments de pesage à fonctionnement non-automatique (IPFNA) ».

Au regard des systèmes qualité établis, de la formation des personnels en charge des opérations de contrôle, des moyens matériels affectés aux opérations de contrôle requises, ces deux sociétés respectent les obligations réglementaires applicables aux IPFNA. Le suivi et la surveillance de ces organismes délégataires seront assurés par le service industrie de la direction des Mines et de l'énergie (DIMENC) au travers d'audits réguliers et de visites potentiellement inopinées.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'évolution des offres de la plateforme de services mobiles à valeur ajoutée supportant l'envoi et la réception de SMS. En Nouvelle-Calédonie, le service SMS est commercialisé sous l'appellation Mobitag. Deux types de SMS sont échangés via cette plateforme :
- SMS-MO (Mobile Originating) : désigne un SMS émis par un utilisateur depuis son terminal mobile vers une application ;
 - SMS-MT (Mobile terminating) : désigne un SMS envoyé d'une application (ici la plateforme) et reçu par un utilisateur sur son terminal mobile.

Le trafic SMS représente 80 % de l'activité et les services SMS associés représentent 20 %. Avec un parc de plus 220.000 terminaux mobiles, on enregistre plus d'1,5 million de SMS échangés chaque mois, que ce soit vers ou à partir d'un numéro court surtaxé. Afin de rester compétitif, l'OPT fait évoluer à la baisse ses offres tarifaires de services SMS.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n°2023-3755/GNC du 20 décembre 2023 relatif aux subventions allouées aux opérations financées par le fonds d'électrification rurale (FER).

Ce nouvel arrêté réajuste notamment les montants des travaux d'électrification filaires et photovoltaïques, ainsi que ceux concernant le financement d'installations intérieures et d'équipements électroménagers pris en charge par le FER en fonction des opérations déjà soldées ou annulées par les communes.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a abrogé l'arrêté n° 2019-4264/GNC-Pr du 10 avril 2019 relatif à une opération domaniale, située sur la commune du Mont-Dore.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la convention relative à l'instruction des dossiers des personnes en perte d'autonomie.

La loi du pays n° 2009-2 du 7 janvier 2009 a créé un régime d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie.

Ces aides sont accordées par le conseil du handicap et de la dépendance (CHD), sur proposition de la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance (CRHD), qui effectue une évaluation de la perte d'autonomie de la personne et valide un plan d'accompagnement personnalisé.

La Nouvelle-Calédonie avait alors délégué par convention à la province Sud la mise en œuvre des attributions de la CRHD en ce qui concerne les personnes en perte d'autonomie. Or, la province Sud a mis fin à cette délégation depuis le 1^{er} janvier 2023. Il revient donc au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au travers de la CHRHD, d'exercer de nouveau ces missions pour les personnes concernées résidant en province Sud.

Afin de ne pas ralentir le délai de traitement des dossiers et dans l'attente de la création de la Maison calédonienne de l'autonomie, il est proposé de confier l'instruction technique des dossiers au groupement d'intérêt public (GIP) « Handicap, dépendance et bien vieillir », qui dispose des ressources nécessaires pour cette mission, à savoir la possibilité de mobiliser une équipe technique, composée à minima d'un médecin, d'un travailleur social et d'un psychologue clinicien.

Le périmètre de la mission confiée au GIP se limitera à l'instruction technique des dossiers, les décisions restant prises par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au travers de la CRHD et du CHD.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP), afin de simplifier les circuits administratifs et d'améliorer le service rendu aux stagiaires, aux salariés et aux entreprises.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2010-4049/GNC du 21 septembre 2010 fixant les modèles de formulaire de déclaration préalable à l'embauche ou de rupture du contrat de travail, d'affiliation ou de fin d'affiliation d'un travailleur et fixant les modalités pratiques de transmission des déclarations.

Les employeurs sont désormais tenus de transmettre les déclarations préalables à l'embauche et de rupture de contrat de travail de façon dématérialisée. Une dérogation aux nouvelles obligations de transmission est instaurée pour les employeurs qui procèdent à leur première immatriculation. Pendant cette période, ils pourront accomplir leurs formalités par tout moyen permettant d'établir la preuve de la transmission et de la réception des

documents, en utilisant notamment les nouveaux formulaires de la CAFAT. Cette mesure vise à garantir la continuité des déclarations pendant la phase de mise en place de l'espace professionnel en ligne nécessaire pour accéder aux téléservices de la CAFAT.

Au visa de Thierry Santa et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-1831/GNC du 25 septembre 2024 autorisant la société SUBCOM à mener des études préalables à la pose du système de câbles sous-marin « TABUA » dans le parc naturel de la mer de Corail.

Initialement autorisée jusqu'au 31 octobre 2024, cette mission a pris du retard en raison des mauvaises conditions météorologiques, ce qui nécessite de modifier l'arrêté d'autorisation, afin de permettre à la société SUBCOM de pouvoir disposer d'un délai supplémentaire jusqu'au 30 novembre 2024.

En attendant l'obtention éventuelle de l'autorisation requise pour la poursuite des travaux, la société SUBCOM a été invitée à quitter la réserve de la ride de Norfolk.

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 1,9 million de francs du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée (PEP) à l'association Pacifique et Compagnie, pour la sensibilisation des scolaires à la préservation de la ressource en eau à travers la mise en place d'un théâtre forum.

Il s'agit d'une opération validée dans le cadre de l'appel à projets 2023/2024 de la PEP, qui vise à sensibiliser les scolaires à différentes thématiques telles que le gaspillage, la pollution et la nécessité de préserver cette ressource pour les générations futures.

Le théâtre forum est un outil original pour débattre sur des situations, expérimenter de multiples réactions face à ces situations, découvrir la diversité des alternatives possibles. Ce projet, qui mobilise des comédiens et une ingénieure anthropologue, s'inscrit dans l'objectif stratégique n°3 de la PEP « sensibiliser, communiquer, informer, éduquer, former : faire de tous les Calédoniens des hydro-éco citoyens ».

Arrêté de nomination

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Leslie Levant en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet pour une durée de six mois à compter du 17 janvier 2025.

Arrêté de désignation

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1381/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du développement durable, de l'environnement, de la transition écologique, de la gestion et de la valorisation du parc naturel de la mer de Corail, du plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, de la politique de l'eau et de la transition alimentaire.

L'intitulé « Comité de gestion du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée » est remplacé par l'intitulé « Comité de l'eau ».

S'agissant des désignations :

- Stevens Kaouda est désigné en qualité de suppléant du représentant de la Nouvelle-Calédonie en remplacement d'Emmanuelle Khac ;
- Daniel Estieux est désigné en qualité de titulaire en remplacement de Roger Avril et Anne-Sophie Carnuccini est désignée en qualité de suppléante en remplacement de Daniel Estieux, pour la représentation des personnes qualifiées.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé **neuf** titres de séjour, **une** autorisation de travail, **six** renouvellements d'autorisations de travail et en a refusé **un**.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **11** avis relatifs à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels en Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuionon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Laurie Humuni

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat ; secteur de la fonction publique, coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.